



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMITE DE DIRECTION

PV N° 2 – du 25/08/2025

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : Sophie CHARRUET, Sandrine ESPERON, Thierry BALLAND, David LUCHARD, Thierry BERLAND, Guillaume DOMINICI, David LUCHARD, Saddik AIT YAYHA, Julien MARTELLINI, Olivier AMOUREUX,
Excusés : Mehdi AABID, Grégori LA CARIA, Patrick GRECO, Franck SCOLA, Emmanuelle LATIL, Christophe BELLARD, Jean-Maurice VALET, Nadine MARGARIT, Sophie SIBON

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice, Nadège OLIVIER Secrétaire, Fabienne YAGOUBI Secrétaire, Laurent ABRACHY CTD DAP, Fabien MERCADAL CTD PPF, Alexis CHUETTE Juriste, Marc CHIRON Président de la CDA

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toutepersonne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure d'écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18H15, Le Président, Patrick BEL ABBES souhaite la bienvenue aux présents.

Le Comité de Direction approuve le PV du bureau du 18 août 2025.

Informations du Président

Le Président informe les membres présents des ennuis de santé de M. Mohamed MEGHEDMI, le Comité de Direction lui souhaite un prompt rétablissement.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Le Président fait part de l'entretien qu'il a eu avec un membre de la Commission de Discipline, le Comité de Direction vote à l'unanimité la sanction proposée, un courrier recommandé sera envoyé.

Le Comité de Direction accepte la proposition du club de GAP FOOT 05 pour l'achat d'un Caddy Volkswagen pour 8 000 euros.

Le Président fait le point sur la situation des salariés, il annonce le départ de Fabien MERCADAL, CTD PPF, et le recrutement de Rémi SOLLARI apprenti Juriste, de Mathis BOUISSOU apprenti BMF, de Thomas GALVEZ apprenti Foot en Marchant qui sera mis à disposition par l'AFFM.

Assemblées Générales : celle du District se tiendra le 29/11 à Sisteron, celle de la Ligue Méditerranée le 6/12 et celle de la FFF le 13/12.

Week end bénévoles : 4 bénévoles sont invités à Clairefontaine pour le week-end des Bénévoles les 4 et 5 octobre prochains. Les clubs qui souhaitent proposer un/une candidate doivent envoyer ses coordonnées avant le 15 septembre, le/la bénévole doit être titulaire d'une licence dirigeant/e et avoir moins de 7 ans d'ancienneté dans la fonction de dirigeant/e.

Le Comité de Direction valide les compositions des commissions suivantes :

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Commission d'Arbitrage

Président : Halidi SOULE

Membres : Sébastien OURS – Marc CHIRON – Noël FAURE – Joël GRISONI – Gregory LA CARIA – Rémi DELMOTTE – Sami OULHACI – Thierry BALLAND – Christophe GERARD – Patrice VIAL – Daniel BARBOSA

Observateurs : D1– Marc CHIRON, Daniel BARBOSA / D2– Thierry BALLAND, Noël FAURE / D3– Christophe GÉRARD, Halidi SOULE / D4, stagiaire et JAD— Sébastien OURS, Joel GRISONI, Patrice VIAL, Amine EL BELGHITI, Maxime BERSAN, Rémi DELMOTTE, Laurent RICHAUD.

Joël GRISONI représentant des arbitres à la Commission de Discipline

Commission des Terrains

Président : Guillaume DOMINICI

Membres : Michel GIRAUD – Olivier HERMINE – Guillaume CERULEI – Mohamed MEGUEDMI – Olivier AMOUREUX – Lhoussaine BIK – Noël DENIS

Commission Actions Citoyennes

Président : Franck SCOLA

Membres : Sandrine ESPERON – Nadine MARGARIT - COIGNARD Daniel – Frédéric PELLEGRINI



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Commission Prévention

Président : Julien MATELLINI

Membres : Sophie SIBON – Patrick BEL ABBES – Mehdi AABID – Guillaume DOMINICI – Christophe BELLARD – Sylvain NAVARRO

Assiste : juriste

Commission des Finances

Président : David LUCHARD

Membres : Patrick BEL ABBES

Participe : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice

POLE TECHNIQUE

ACTIVITES SPORTIVES (responsable Mehdi AABID)

Commission Féminine et Féminisation

Présidente : Sophie CHARRUET

Membres : Martine BENSO – Maria RIBEIRO DE SUSAN – Emilie BORDIGA – Clarisse PANAIAS – Julien TERUEL

Commission des Jeunes

Président : Christophe BELLARD

Membres : Jean-Claude HERNANDEZ – Jean-Claude BARONIAN – Mathis LEGAY

Commission des Séniors

Président : Mehdi AABID

Membres : Michel CASSE – Olivier HERMINE – Sami OULHACI – Thierry LEROY

ACTIVITES TECHNIQUES (supervision des CTD)

Commission Technique

En attente

Football Educatif

Présidente : Sophie CHARRUET

Membres : Michel PELLETIER – Sébastien ROCHAT – James SANTANA – Daniel CHABERT

Participe : CTD DAP

Commission Futsal

Président : Olivier HERMINE

Membres : Sami OULHACI – Mohamed MEGUEDMI – FACHTALI Mustafa



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Football en Milieu Scolaire

Membres : Gérard LETESSIER – Jo SICARD

Participe : CTD DAP

POLE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Commission CSR

Président : Jean-Maurice VALET

Représentant le Comité de Direction : Joël GRISONI

Membre : Michel PELLETIER – Jean-Marie REI ROSA – Halidi SOULE – Thierry LEROY – Daniel CHABERT

Commission de Discipline

Président : Sylvain NAVARRO

Valérie NAMANE – Claude NAMANE – Joel GRISONI – Mohamed MEGUEDMI – Tahar ZIANE – Miguel BENSAYAH – Valentin BARATA – Grégory KIEFFER

Instructeur : Alexis CHUETTE – suppléant : Michel CASSE

Participe : juriste

Commission Générale d'Appel

Présidente : LATIL Emmanuelle

Membres : Virginie BESSUEILLE – Alban RICHAUD – Daniel COIGNARD – Michel GIRAUD – Jean Claude BARONIAN – Thierry BALLAND – Patrick GRECO

Participe : juriste

Commission du Statut de l'Arbitrage

Président : Mehdi AABID

Membres : Emmanuelle LATIL – Sami OULHACI – Tahar ZIANE – Patrick GRECO – Grégory LACARIA – Mustafa FACHTALI

Commission de surveillance des opérations électorales

Président : Yves MARCEL

Membres : Frédéric VOLPATO, Alexis CHUETTE, Thierry JOURDAN, Jean-Claude HERNANDEZ

POLE COMMUNICATION/MARKETING

Commission Marketing/partenaires

Président : Olivier AMOUREUX

Membres : Patrick BEL ABBES – Thierry BALLAND – Julien MARTELLINI – Thierry BERLAND Frédéric PELLEGRINI – Alban RICHAUD



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Le Comité de Direction valide les demandes suivantes :

Candidature au titre de délégué :

Thierry BALLAND

Noël DENIS (en attente)

Non activités :

FC LE BRUSQUET non-activité totale

FC LA SAUCLE non-activité Séniors

Ententes :

US VEYNES SERRES / LA ROCHE SPORTS U16

FC SISTERON / MISON / AIGLUN FEMININE SENIORS

L'ARGENTIERE SPORTS / US VEYNES SERRES U18

AS EMBRUN / AVANCE FC / ST CREPIN ES / L'ARGENTIERE SPORTS U16

FC LA SAULCE / L'AVANCE FC U14

US VEYNES SERRES / LA ROCHE SPORTS U14

OBSC / ST CREPIN ES FEMININE SENIORS

L'ARGENTIERE SPORTS / ST CREPIN ES U14

Muté supplémentaire au titre de l'Article 5.3 des règlements sportifs, engagement équipe féminine :

FC SISTERON équipe D1 : 1 muté

Point sur les championnats jeunes :

Pour faire suite à la publication du PV du 5 août, la Commission fait le point sur les engagements supplémentaires reçus en U18 et sur les ajustements en U14, les calendriers seront publiés le 1/09.

Arbitrage :

Le Président annonce que la candidature du District a été retenue par la FFF pour expérimenter le port de caméras par les arbitres pour la saison 2025/2026.

Le plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres est présenté : pauses d'apaisement ou temps morts, exclusions temporaires ou cartons blancs et exclusions temporaires du capitaine ou cartons blancs pour un officiel d'équipe ; les modalités d'application seront expliquées aux éducateurs le jour de la réunion d'information et aux arbitres lors des tests physiques, le 30 août.

Marc Chiron, représentant de la CDA, fait le point sur les tests physiques des arbitres de Ligue, puis il présente les modifications du Règlement Intérieur de la CDA pour la saison 2025/2026, ce règlement est approuvé à l'unanimité.

Commission Technique :

Statut des Educateurs : Laurent ABRACHY fait par des remontées de clubs vis-à-vis du règlement

Décision relative à l'application des diplômes minimums requis pour les éducateurs :

Le Comité de Direction rappelle que, conformément au règlement du Statut des éducateurs adopté, de nouvelles exigences de diplômes minimums pour les éducateurs s'appliquent dès la saison 2025-2026.

Toutefois, il est constaté que les sanctions prévues concernent uniquement les championnats D1 G et F et D2 Sénior.

Pour les autres catégories concernées (D1 Futsal, U18 D1, U16 D1, U14 D1 et U13 D1), aucune sanction spécifique n'a été



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

inscrite dans le règlement pour la saison 2025-2026. En conséquence, la saison 2025-2026 est considérée comme une dernière année de transition : les clubs ont l'obligation de se conformer aux diplômes minimums requis, mais aucune sanction ne sera appliquée en cas de manquement.

À compter de la saison 2026-2027, des sanctions formalisées seront intégrées au règlement et s'appliqueront à l'ensemble des catégories précitées en cas de non-respect des diplômes exigés.

Il propose ensuite les sites des rentrées du foot :

Rentrée U7 le samedi 27 septembre à VINON de 10h à 15H

Rentrée U9 le samedi 20 septembre à FORCALQUIER de 10h à 12H00

Rentrée U11 le samedi 13 septembre à DAUPHIN et CHAMPSAUR de 10h à 12H ou de 13H à 15H

Rentrée des Féminines le 4 octobre à Sisteron

Rentrée du Futsal le 14 septembre à Oraison

Finales des Coupes des Alpes : Candidature reçue FC SISTERON

La séance est levée à 19h45

Prochaine réunion sur convocation

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général
Thierry BALLAND